Compte-rendu
du
Séminaire des 10 ans
du
CRPA Bretagne

Photolangage - "Le CRPA et moi ; le CRPA pour moi"

"faire passer des messages"

"une forme d'accès à la culture"

"on avance doucement..."

"des graines qui sont plantées et qui poussent"

"le désert puis un pont en arc-en-ciel vers la verdure et le soleil"

"parfois un labyrinthe de politiques publiques"

"une lumière dans la nuit"

"boîte de Pandore"

"avec le sourire, sur la pointe des pieds"

"montrer quelque chose qu'on ne voit pas, pour que tout le monde ait sa place dans la société"

"reprise de parole, de confiance"

"chacun contribue à la construction"

"la parole à tous"

"aller à la rencontre"

"s'illuminer, se transformer grâce au CRPA"

"le soleil au-dessus d'un parapluie"

Débat mouvant

1. J'aime venir aux rencontres du CRPA
2. Je sais pourquoi je suis impliqué-e dans le CRPA
3. Je trouve toujours ma place au CRPA
4. Le rôle des délégué.e.s du CRPA est très clair pour moi
5. Le CRPA permet de faire remonter mes idées

"Ils sont animés par quelque chose qu'il ne faut pas casser avec des réunions trop institutionnelles par ex."

"Ai-je ma place en tant que délégué.e pour représenter toutes les personnes accueillies et accompagnées ?"

"On casse les codes pour que tout le monde s'exprime"

"Ne pas s'attendre à voir les retombées tout de suite"

"Difficulté à prendre ma place en tant qu'animatrice, à porter face aux délégué.e.s"

"La place de l'Etat a presque disparu avec le temps"

"La parole de l'un vaut la parole de l'autre"

"Une formation des délégué.e.s"

"Je ne me sens pas toujours concerné-e par les thèmes des plénières"

Définition composée du CRPA

Une boîte à idées pour faire monter nos idées aux politiques

Une instance participative

La citoyenneté

Accueil, coopération, convivialité

Le partage d'information

Rencontrer des personnes

Des rencontres, une parole libre

Un lieu de parole, d'écoute, d'échanges

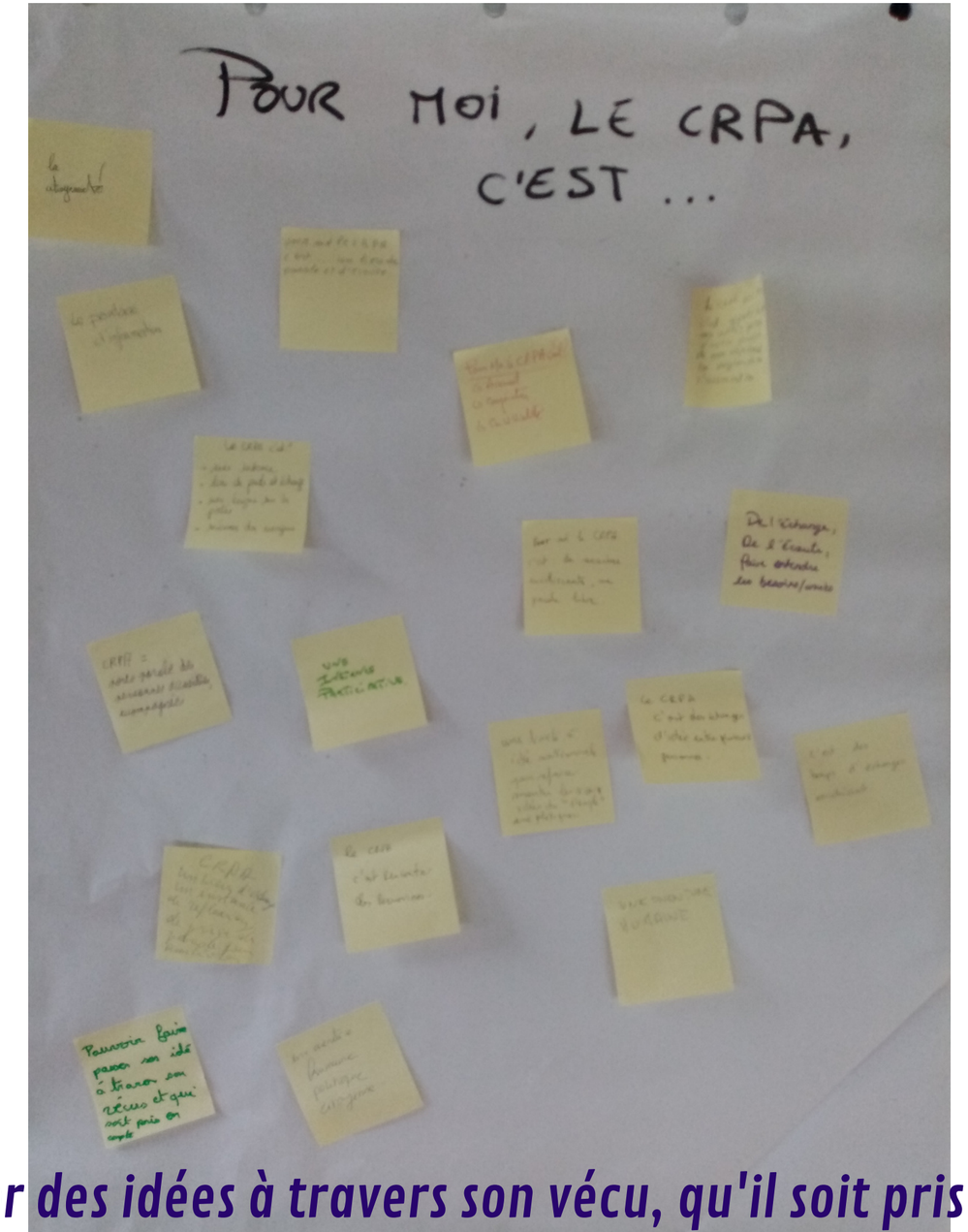

Une énigme sur sa portée

Méconnu des usagers

Une aventure humaine, politique, citoyenne

Pour améliorer la prise en charge de personnes accueillies et accompagnées

Apporter notre parole à d'autres personnes, dans d'autres territoires, dans des associations

Notre parole de personnes accueillies, accompagnées

Faire passer des idées à travers son vécu, qu'il soit pris en compte

Eléments de définition du CRPA selon le décret 2016

Décret n° 2016-1440 du 26 octobre 2016 relatif aux instances de concertation permettant d'assurer la participation des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile

Publics concernés : personnes prises en charge ou ayant été prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement vers l'insertion et le logement, les intervenants sociaux, les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes publics, les associations intervenant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
Objet : définition des missions, de la composition et des modalités de fonctionnement du conseil national des personnes accueillies ou accompagnées (CNPA) et ses déclinaisons régionales, les conseils régionaux des personnes accueillies ou accompagnées (CRPA).
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.
Notice : la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) entend assurer la participation des personnes prises en charge ou l'ayant été dans des structures d'hébergement, des pensions de famille, des résidences sociales aux politiques et aux dispositifs les concernant. Le présent décret précise les instances de concertation permettant d'assurer cette participation, leurs modalités d'organisation. Il permet que les instances nationales ou locales qui prévoient expressément dans leur composition des représentants de personnes accueillies ou accompagnées dans le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement puissent faire appel au conseil national des personnes accueillies ou accompagnées et aux conseils régionaux qui désigneront des délégués pour les représenter au sein de ces instances.

« Les instances de concertation prévues au premier alinéa sont des lieux d'échanges, de réflexion, de construction collective et d'alerte des pouvoirs publics pour les personnes accueillies ou accompagnées, ou l'ayant été, dans des structures d'hébergement, des pensions de famille ou des résidences sociales et pour les intervenants sociaux.

« Art. D. 115-10.-Les instances de concertation prévues à l'article D. 115-7 se réunissent en séance plénière au moins quatre fois par an. Ces séances plénières sont ouvertes à toutes les personnes accueillies ou accompagnées, ou l'ayant été, qui souhaitent y participer. Elles sont également ouvertes aux personnes en situation de précarité, de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les personnes accueillies ou accompagnées présentes aux séances plénières sont représentatives de la diversité du dispositif d'accueil d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement. Les inscriptions sont ouvertes un mois avant la date de la séance. Elles sont clôturées deux jours avant la tenue de la réunion. Dans la limite d'un tiers des inscrits, elles sont également ouvertes aux intervenants sociaux, aux représentants des services de l'Etat, à des collectivités territoriales ou autres organismes publics et aux associations mentionnées au cinquième alinéa de l'article L. 115-1.

Table ronde : La participation dans le Finistère

• **Philippe GELEOC** de la Direction de l'insertion du **Département du Finistère** a présenté un travail réalisé sur les préjugés et la discrimination avec un groupe d'allocataires du RSA,

- **Jean-Pierre MISAMU** ancien délégué du CRPA a présenté les travaux de son association **SPAB** basée à Brest, qui mène une action inter-associative de soutien et d'orientation aux personnes en situation de précarité et a participé activement à la création d'une épicerie solidaire à Brest

- **Solenne TIMON** a présenté les actions de mise en réseau et d'appui aux associations du **RESAM** sur le territoire de Morlaix, et notamment l'espace libre du **2 D** qui est un laboratoire d'expérimentation, de création et de valorisation des initiatives de 18-30 ans

Les + du CRPA

Droit à la parole

LE DROIT DE DONNER SA PAROLE

Valorisation de la parole

La liberté d'échanges

Territoires

Rencontres régionales

Découverte d'autres coins de Bretagne

Valeurs

Egalité

Cohésion

Echanges

Partage

Respect

RENCONTRES

Solidarité, aider les autres

Implication

Faire remonter des problèmes, des constats

Mélange personnes accompagnées, travailleurs sociaux et représentants de l'Etat

Aborder des sujets de société ensemble

Animation

Sujets variés

Travaux en groupes, méthode

Convivialité, bonne humeur

La supervision exceptionnelle des travailleurs sociaux

Mutualisation d'idées

Mixité de la parole

Les - du CRPA

Communication - reconnaissance

Besoin d'une meilleure communication

Méconnaissance de cette instance

Manque de notoriété auprès des structures d'hébergement et plus largement

Organisation

Le manque de temps pour s'exprimer en plénière

Le besoin d'une préparation aux Copils

Le besoin de davantage de temps pour la réflexion

Le manque récurent de moyens financiers

Le mandat des délégué.e.s est trop court

Le besoin de tourner, de changer le lieu des plénières

Impact

Manque de concret, lorsque les informations sont remontées

Projection : Le CRPA en 2031

1. Il y a aura 3, **4 ,** 6 plénières par an

2. Il y aura 4, **8, 12**, 16 délégué,e,s bretons

3. Les copils seront composés de **délégué.e.s**, **animatric.eur.s**, et aussi éventuellement : d'intervenants, de représentants de l'Etat, animateurs en formation, 1 personne par département tirée au sort lors de laplénière précédente, des délégués d'autres régions ou du CNPA

4. Les délégué,e,s auront 4, 8, 10, **15** , autant que "nécessaire" jours de formation par an

5. Il y aura toujours des intervenants extérieurs lors des plénières

6. Les délégué,e,s interviendront dans les **organismes d'Etat** ou des administrations locales, des **écoles** (lycées, écoles de travail social), des commissions en lien avec l'accès aux droits,

7. Il y aura au moins 1, **2**, 3, 5, 8 **représentants de l'Etat à chaque plénière**

8. De 20 800 €/an dédiés à la coordination du CRPA, on sera passé à **30 k€**, 40 k€, 50 k€, 60 k€, 100 k€

Perspectives : des idées pour le CRPA de 2031

LES FORMATIONS

Prise de parole

Internet - informatique - traitement de texte

Gestion du temps

Connaissances politiques et sociales

Comprendre les sigles

Accueil du public

Connaissance du territoire et des structures

Autant de formation que nécessaire

En lien avec le parcours et les activités des délégués

PLUS DE MOYENS POUR :

Des plénières de 2 jours (hébergement, repas...)

Etre mieux représentés

Communiquer, organiser les plénières et les copil

Des réunions dans tous les départements pour couvrir la région

Financer les délégués et leur accompagnement

Un voyage entre nous

La finalité ne serait-elle pas la fin des CRPA et que partout, la parole de TOUS soit entendue ?

Boîte à idées

- Associer des stagiaires en formation de type BPJEPS Animation sociale pour redynamiser l'organisation des plénières
- Affiche du 3919 présente sur les murs des plénières
- Mieux former les délégué.e.s pour les intéresser davantage à leur rôle
- Des instances départementales et une plénière régionale par an
- Davantage de formations pour les délégué.e.s, voire pour les participant.e.s
- Concertation avec les pouvoirs publics pour ajuster les budgets à la hausse
- Aide à la valorisation de l'expérience de délégué.e CRPA
- Plus de renseignements accessibles sur les sujets qui mobilisent les délégué.e.s
- Un budget propre pour les délégué.e.s
- Du matériel informatique et de communication pour les délégué.e.s
- Le Groupe d'Appui National Participation comme soutien aux délégué.e.s

Dates à retenir

Prochaine plénière du CRPA le 12 octobre 2021 à Vannes sur la "Stratégie Pauvreté"

Congrès quinquennal de la FAS à Rennes les 6-7 janvier 2022

Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
BRETAGNE